MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

Arrêté portant règlementation sur la circulation et interdiction de stationner au droit du chantier sur la RD 936 en agglomération des Salines Route de Mouguerre à BRISCOUS
N° A021-2022 (annule et remplace l'arrêté A19-2022)

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux d'enfouissement du réseau électrique pour le compte d'ENEDIS le long de la RD936 en agglomération des Salines, la société SN COPELEC représentée par Mr Yannick BUZZANCA, demande de règlementer la circulation avec des panneaux sur une portion de la RD936 et d'interdire les stationnements au droit du chantiers avec des panneaux.

ARRETE

Article 1er : La circulation sur la RD 936 en agglomération des Salines sera réglementée à compter du lundi 14 mars 2022 jusqu'au vendredi 29 avril 2022 afin de permettre les travaux d'enfouissement du réseau électrique pour le compte d'ENEDIS.

Article 3 : L'entreprise SN COPELEC représentée par Mr Yannick BUZZANCA, 313 ZI du Herre 64270 SALIES DE BEARN, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Président du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques
- la société SN COPELEC de Salies du Béarn
- le service déchets de la CAPB
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 07 Mars 2022

Le Maire,
Fabienne AYENSA

MAIRIE DE BRISCOUS
BESKOITZEKO HERRIKO ETXEA - 64 -

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07
Courriel : mairie@briscous.fr
Site : http://www.briscous.fr ou http://www.beskoitze.fr